



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/51

Réunion du 4 juillet 2023 à 19h00

Sous la Présidence de de Mme Françoise PAYEN

Date de convocation : 26/06/2023

Date d'affichage : 26/06/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 23

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Jean-Baptiste MACHINET, M. Yann DUGARD a donné pouvoir à Nathalie MAROTEAUX, Mme Annie FESTUOT a donné pouvoir à Hubert RENOLLET, Mme Patricia LESUEUR a donné pouvoir de vote à Françoise PAYEN, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER.

Secrétaire de séance : M. Dominique CARPENTIER

Objet : CREATION D'UN SERVICE COMMUN DECHETS MENAGERS – PROPRETE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-2 relatif à la création de services communs ;

Considérant la volonté des exécutifs de la ville de Vouziers et de la communauté de communes de poursuivre la mutualisation de leurs services dans l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers ;

Considérant la volonté de créer un service commun « Propreté – Déchets ménagers » ;

Considérant l'avis favorable rendu par le Comité de mutualisation du 05/04/2023 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial du 10/05/2023 ;

.../...

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 19/07/23
Et de sa publication ou notification le : 19/07/23

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- D'APPROUVER la convention de création d'un service commun « déchets ménagers – propreté » avec la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise, telle qu'annexée
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

La 1^{ère} adjointe,

Françoise PAYEN



Le Secrétaire de séance,

Dominique CARPENTIER



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 19/07/23
Et de sa publication ou notification le : 19/07/23